

Contrat d'abonnement INFOGREFFE

Accès par voie électronique
Aux Greffes des Tribunaux de Commerce
Un contrat par abonnement est nécessaire

ENTRE

Le Groupement d'Intérêt Economique
INFOGREFFE
Immeuble Le Parisien
5-7 Avenue de Paris 94300 Vincennes
338 885 718 RCS CRETEIL

Agissant en tant que mandataire des Greffiers
des Tribunaux de Commerce concernés.

ET L'UTILISATEUR (ci-après désigné)

SOCIÉTÉ : _____

N° SIRET : _____

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

PAYS : _____

Personne à contacter :

NOM / PRENOM : _____

TÉL : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____ @ _____

Si vous souhaitez recevoir vos factures à une autre adresse, veuillez la préciser ci-dessous :

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : _____

Personne à contacter :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

TÉL : _____ FAX : _____ E-MAIL : _____ @ _____

Demande à être abonné au service Infogreffe :

Abonnement annuel prix unique, hors consultations et commandes.

- Le premier utilisateur	82,50 € HT	99,00 € TTC
- L'abonnement supplémentaire par utilisateur (de 2 à 5)	41,25 € HT	49,50 € TTC
- Au-delà de 5 abonnements	nous consulter	

Je choisis de vous régler mes factures mensuelles par :

Prélèvement bancaire le 10 du mois suivant l'émission de la facturation (joindre un RIB et le mandat SEPA dûment complété, daté et signé).

Virement bancaire.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes

Fait à Vincennes en deux exemplaires, le _____

L'UTILISATEUR
(Cachet de la société et nom du signataire)

POUR LE
G.I.E INFOGREFFE

Contrat d'abonnement INFOGREFFE

Accès par voie électronique
Aux Greffes des Tribunaux de Commerce

Article 1er : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet l'interrogation à distance, des informations issues des registres publics des Greffes des Tribunaux de Commerce, membres du réseau INFOGREFFE.

Article 2 : DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec préavis d'un mois.

Article 3 : TERMINAL ET LIAISON

INFOGREFFE est accessible par Internet, et par téléphone. L'utilisateur fait son affaire de la fourniture et l'installation du terminal et de la liaison téléphonique, dont il assume les frais.

Article 4 : PROCÉDURES OPÉRATOIRES

INFOGREFFE fournit à chaque abonné un numéro de client, un numéro d'utilisateur et un mot de passe. Chaque utilisateur pour ses propres besoins peut demander l'attribution d'une facturation distincte. Ces identifiants sont communs à tous les Greffes concernés par le présent contrat. L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour ne pas divulguer ces codes confidentiels à des tiers. Le mot de passe peut être modifié à l'initiative de chacune des parties.

Article 5 : FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME

Les Greffes s'engagent à apporter tout le soin en usage pour garantir le bon fonctionnement du service. Toutefois, ils ne peuvent garantir les temps de réponse et leur stabilité dans le temps pour lesquels leur responsabilité ne saurait être mise en cause.

Article 6 : RESPONSABILITÉ

L'utilisateur est le seul responsable des questions qu'il pose, des choix effectués par lui dans le fichier et des conséquences directes ou indirectes de l'utilisation des réponses données. De plus, la responsabilité des Greffiers n'est pas engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à leur contrôle, soit encore du fait de l'utilisateur. INFOGREFFE ne supporte en aucun cas la responsabilité des données produites par les Greffes. L'utilisateur reconnaît être parfaitement informé de ce que les informations disponibles ou les services proposés peuvent varier d'un Greffe à l'autre, sans qu'INFOGREFFE puisse en être tenu responsable. Il est expressément convenu que si la responsabilité d'un Greffier était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts, que le remboursement des règlements qu'il a déjà effectués pour la partie des services où se révèle une défaillance ou une erreur imputable au Greffier concerné ou le non paiement de cette partie des services. En aucun cas, INFOGREFFE ou les Greffiers ne prendront en charge l'indemnisation des dommages immatériels tels que, notamment, préjudice commercial, préjudice d'exploitation, perte de bénéfice, manque à gagner, forclusion dans la production de créances, etc.

Article 7 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations contenues dans les fichiers des Greffes sont la propriété de leurs titulaires. L'utilisateur s'interdit toute action tendant à s'approprier ou tenter de s'approprier indûment le contenu des fichiers, notamment en vue de constituer une base de données documentaires ou de reconstituer tout ou partie des fichiers d'origine. Le droit d'usage dont bénéficie l'utilisateur comprend la visualisation des informations sur écran et la copie des documents accessibles sur commande, moyennant paiement. Il ne confère pas de droits de reproduction ou de redistribution à des fins commerciales.

Article 8 : PRIX

Les prix indiqués dans l'annexe du présent contrat correspondent au tarif pratiqué par les Greffes ou INFOGREFFE au moment de la réception par leurs soins de l'acceptation du contrat par le contractant. En cas de modifications du tarif réglementaire des Greffiers, ou des tarifs postaux, celles-ci seront immédiatement applicables. Les autres éléments de facturation seront révisables annuellement. Le coût des transmissions par réseau reste à la charge exclusive de l'utilisateur. Le coût de l'abonnement n'inclut pas le coût des renseignements consultés et des documents commandés ou téléchargés.

Article 9 : MODALITÉS DE FACTURATION

Lors de la souscription d'un contrat, la première facture émise par INFOGREFFE comprend l'abonnement annuel (et les abonnements des utilisateurs s'il y a lieu). Sauf exception, les factures seront émises mensuellement ; le Client autorise INFOGREFFE à lui délivrer sous forme électronique le relevé détaillé des consommations. Les factures (et relevés détaillés) sont accessibles en ligne sur le compte du client pendant 18 mois. Elles seront payables net, à réception et sans escompte.

En cas de règlement tardif, INFOGREFFE pourra suspendre le service sans préavis ou résilier le contrat.

Article 10 : RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat pourra être résilié si l'une ou l'autre des parties ne satisfait pas aux charges, clauses et conditions dudit contrat et/ou de ses modifications éventuelles. La résiliation immédiate et de plein droit sera effective dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi par la partie usant de sa faculté de résiliation, d'une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation ne pourra être invoquée dans les cas prévus aux articles 4 et 5 du présent contrat. En aucun cas la résiliation du contrat, ou sa suspension par INFOGREFFE, ne peut donner lieu à restitution, même partielle, des frais d'abonnement.

Article 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

À peine de résiliation immédiate, l'utilisateur ne peut concéder les droits et obligations de ce contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable d'INFOGREFFE. Ce contrat est régi par le droit français et tout litige relèvera de la compétence des juridictions françaises. Les juridictions compétentes sont celles du siège du G.I.E INFOGREFFE. L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions financières en vigueur.

G.I.E. INFOGREFFE

5-7 avenue de Paris 94307 Vincennes cedex - tél : + 33 1 41 74 72 72 – fax : + 33 1 41 74 72 74 – www.infogrefe.fr
338 885 718 RCS CRETEIL

ANNEXE FINANCIÈRE MISE À JOUR AU 1er JANVIER 2019

	Tarif HT	Tarif TTC
Tarifs Abonnement annuel (Les consommations mensuelles sont facturées en sus)		
▪ Le premier utilisateur	82,50 €	99,00 €
▪ L'utilisateur supplémentaire (par utilisateur, dans la limite de 5)	41,25 €	49,50 €
▪ Au-delà de 5 utilisateurs	Nous consulter	
Tarifs Documents officiels		
▪ Chiffres clés	Gratuits	
▪ Liste des actes déposés au Greffe	Gratuite	
▪ Surveillance:		
- pose de surveillance par n° SIREN, par domaine et par an :		
> RCS / Bilans / actes / statuts	3,50 €	4,20 €
> par type d'état d'endettement	2,60 €	3,12 €
> procédures collectives	1,50 €	1,80 €
- révélations :	Gratuites	
▪ Actes et statuts*	7,04 €	8,45 €
▪ Document issu du Registre des Bénéficiaires Effectifs	7,04 €	8,45 €
▪ Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (Kbis)*	2,35 €	2,82 €
▪ Bilan simple (données saisies)*	3,00 €	3,60 €
▪ Copie intégrale des comptes annuels*	7,04 €	8,45 €
▪ Certificat de dépôt*	1,18 €	1,42 €
▪ Certificat de non dépôt*	1,18 €	1,42 €
▪ État d'endettement*		
- complet	32,90 €	39,48 €
- par type d'inscription de privilège	2,35 €	2,82 €
> Privilège du Trésor		
> Sécurité sociale		
> Privilège du vendeur		
> Nantissement de fonds de commerce, agricole, artisanal et judiciaire		
> Déclaration de créance		
> Privilège outillage matériel		
> Gage des stocks		
> Warrants		
> Crédit-bail		
> Contrats de location		
> Prêts et délais		
> Clause de réserve et propriété		
> Clause d'inaliénabilité		
> Protêt et certificats de non-paiement		
> Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration		
▪ Redressement ou liquidation judiciaire*	1,18 €	1,42 €
▪ Historique des inscriptions modificatives au RCS*	5,87 €	7,04 €
▪ Dossier complet en visualisation + envoi courrier (Extrait Kbis, Historique des inscriptions modificatives au RCS, Certificat en matière de redressement ou de liquidation judiciaire, Comptes annuels complets, État des Privilèges et Nantissements complet, Derniers statuts mis à jour)	Tarif en fonction des documents disponibles	
▪ Recherche par Dirigeant :		
- liste simple	Gratuite	
- liste enrichie (qualité de dirigeant, chiffre d'affaires, forme juridique, adresse, qualité ...)	2,60 €	3,12 €
▪ Liste multicritère entreprises :		
- Immatriculations au RCS	0,26 €	0,31 €
- Radiations au RCS	0,26 €	0,31 €
- Dépôts des comptes annuels	0,26 €	0,31 €
- Liste des RJ / LJ	1,30 €	1,56 €
- Entreprises et fonds de commerce à céder	Gratuite	
▪ Commande de jugement ou ordonnance*	2,35 €	2,82 €
Frais de transmission		
<u>Diligences de transmission par voie électronique :</u>		
▪ Extrait Kbis	0,59 €	0,71 €
▪ Autres actes et documents	1,76 €	2,11 €
<u>Frais postaux</u>		
▪ Extrait Kbis	0,99 €	1,19 €
▪ Etat d'endettement complet	1,60 €	1,92 €
▪ Etat d'endettement partiel	0,99 €	1,19 €
▪ Bilans / Actes / Statuts	2,39 €	2,87 €
▪ Autres produits	0,99 €	1,19 €

* Tarifs fixés aux articles R. 743-140 et suivants du Code de commerce.

